

T'as ta bouée ?



Alors que le motonautisme est de plus en plus en vogue et que les scooters des mers et autres jets envahissent nos rivages, il est crucial d'assurer au maximum sa visibilité, même lorsque la zone des 300 mètres est dûment signalée. Le mépris ou l'ignorance des règles de navigation (souvent constatés), l'inconscience de certains pilotes doivent nous inciter à toujours utiliser une bouée de signalisation munie d'un drapeau réglementaire. Comme d'enfiler son casque avant d'enfourcher son deux roues.

6

Il n'existe pas de législation précise concernant la pratique de la randonnée palmée. Les snorkelers sont libres de sillonner la surface des océans, sans fil à la patte ni contraintes légales. Pratiquement, c'est souvent suicidaire. Il n'est pas question de faire du zèle citoyen mais d'assurer sa protection. Tribu Snorkeling milite donc pour que les randonneurs marins s'alignent sur les plongeurs en scaphandre et les chasseurs sous-marins et adoptent la bouée de signalisation comme un élément obligatoire de leur équipement. La loi précise que les plongeurs isolés doivent se

signaler en surface par le pavillon rouge portant une croix de Saint-André ou le pavillon rouge portant une diagonale blanche.

La circulation de tous navires et engins flottants, planches à voile et engins de plage à moteur est interdite (si les conditions de navigation le permettent) dans un rayon de 100 m autour d'un signal marquant la présence des plongeurs.

L'essentiel consiste donc à disposer d'un pavillon réglementaire. Celui-ci sera installé sur une bouée de signalisation.